académie d'Orléans-Tours
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orléans, le 30 juin 2009

Rapport du jury de l'examen
de certifications complémentaires

Session 2009

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Dossier suivi par
Yves OLIVIER
Tél. 02 38 79 39 10
Fax 02 38 79 45 57
yves.olivier
@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1

La période d'inscriptions et de constitution des dossiers s'est étendue du 1 octobre 2008 au 16 novembre 2008. La session orale s'est déroulée dans l'académie d'Orléans-Tours du 11 au 20 mai 2009. La session 2009 a concerné 251 candidats répartis dans 10 secteurs comme le montre le tableau ci-dessous. Cela représente une augmentation de 77% par rapport à 2008 due essentiellement aux candidatures en Histoire des Arts (+800%).

SECTEURS	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES
Allemand	5	4	4	0
Anglais	43	35	16	19
Anglais PLP	13	7	3	4
Cinéma audiovisuel	16	15	11	4
Danse	7	6	3	3
Espagnol	13	12	9	3
Français Langue Seconde 1er degré	15	14	11	3
Français Langue Seconde 2nd degré	25	20	9	11
Histoire des Arts	93	83	66	17
Italien	2	2	2	0
Théâtre	19	17	7	10
Total	251	215	141	74

C'est la cinquième année que cet examen est mis en œuvre pour habiliter des enseignements et apporter aux personnels admis une certification complémentaire permettant d'enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne ou la possibilité d'enseigner la Danse, l'Histoire des Arts, le Théâtre, le Cinéma et l'Audiovisuel ou encore le Français Langue Seconde (FLS). Notons que du fait d'un nouvel enseignement au collège, la mention histoire des Arts a eu un vrai succès. La commission a rédigé un rapport très circonstancié.
La réglementation précise de cet examen est fournie par l'arrêté du 23/12/2003 paru au BO n°7 du 12/02/2004 et par la note de service 2004-175 du 19/10/2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004. On ne peut qu'encourager les candidats à s'y référer pour mieux se préparer. En effet, il a été constaté que certains candidats ignoraient encore les conditions de l'examen et n'avaient préparé ni leur dossier personnel ni l'exposé devant la commission de spécialistes chargé de la section concernée. Une note sur 20 est attribuée à chaque candidat à l'issue de l'oral. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note supérieure à 10. Une délibération a permis d'harmoniser les décisions des différentes commissions et d'arrêter la liste définitive des candidats admis.
Vous trouverez ci après les rapports des différentes commissions.

Fait à Orléans, le 30 juin 2009

Le président du jury

Y. OLIVIER, IA-IPR

Rapport de la commission Danse de l'examen de certification complémentaire

Cette session 2009 de la certification complémentaire pour l'enseignement artistique en Danse marque un changement par rapport à l'année précédente, puisque 6 candidates se sont présentées à cette session, contre 2 candidatures en 2008. Elles proviennent de diverses disciplines : lettres modernes, mathématiques, allemand et EPS.
Trois ont obtenues la certification.
Les candidates admises montrent une connaissance évidente du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels. Préparées, celles-ci présentent un exposé structuré au cours duquel leur motivation est perceptible. Leur expérience de l'enseignement de la danse dans le cadre d'un partenariat culturel est réelle. L'entretien, qui permet d'approfondir la réflexion, est aussi révélateur de la préparation effectuée.
En revanche, pour les autres candidates, le jury constate des expériences et des projets qui restent superficiels. De surcroît, la connaissance de l'enseignement de spécialité Art-Danse est insuffisante au regard des exigences attendues pour un professeur en possession de la certification complémentaire. Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification de ce domaine artistique.
Pour les refus, une note attribuée juste sous la moyenne souligne des potentialités reconnues qui demandent à être enrichies par une préparation inscrite sur le long terme. Une note basse souligne un manque de préparation évidente pour cette épreuve d'examen.

Rapport de la commission français langue seconde de l'examen de certification complémentaire

Les épreuves de certification « Français Langue Seconde » de la session 2009 ont connu une nette augmentation du nombre de candidats pour ce qui concerne le second degré (24 pour le second degré, 15 pour le 1er).

Commission premier degré

Dans l'ensemble, les candidats étaient bien préparés à l'épreuve. Les trois candidats recalés l'ont été pour une présentation approximative de leur dossier ou pour une théorisation ou une expérience insuffisantes. Le jury a goûté avec gourmandise d'excellentes prestations (7 notes supérieures ou égales à 15, soit la moitié des candidats présents) qui augurent des pratiques tout à fait pertinentes sur le terrain de l'enseignement auprès des enfants nouvellement arrivés.

Commission second degré

Le jury déplore 4 absences dont 3 non signalées. Contrairement au 1er degré, la plupart des candidats n'ont pas démontré une grande capacité à présenter clairement et intelligemment leur expérience dans les classes (4 notes égales ou supérieures à 15 pour 24 candidats présents et 9 admis !).
Nombres de postulants, notamment les titulaires de postes de langue vivante, sont venus chercher des « niches » afin d'éviter un exercice sur plusieurs établissements ou ont cru naïvement que la connaissance d'une langue étrangère engendrait automatiquement les compétences pour l'enseignement du FLS. D'autres, principalement les professeurs stagiaires en IUFM, ont été très mal informés sur les tenants et les aboutissants de la certification « FLS ». Peu d'entre eux étaient préparés à l'enseignement de la langue scolaire auprès des ENAF. Le jury a apprécié la présence de candidats non littéraires qui assurent d'excellentes prestations auprès de leurs élèves nouvellement arrivés.

Rapport de la commission Histoire des Arts de l'examen de certification complémentaire

1- *Quelques éléments statistiques*

DISCIPLINE	Certifiés	Agrégés	Bi-adm	PLC2	PLP	Total inscrits	Total présents
Arts appliqués					3	3	3
Arts plastiques	42	10	1			53	50
Documentation	1					1	1
Education musicale	6	4		4		14	11
Histoire- géographie	8	2		3		13	10
Lettres modernes	2			1	3	6	6
Philosophie	1	1				2	1
Technologie	1					1	1
					Total candidatures :	93	83

Répartition des notes :

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
effectif	0	0	1	0	1	0	1	3	4	7	12	5	8	2	6	7	2	6	3	6	9

Total admis par discipline :

	Présents	Admis
Education Musicale	11	10
Histoire Géographie	10	9
Arts plastiques	50	37
Documentation	1	1
Lettres modernes	6	5
Technologie	1	0
Philosophie	1	1
Arts appliqués	3	3
	83	66

2- *Définition et déroulement de l'épreuve*

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.
Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (…) ».

Une grande majorité des candidats a su utiliser les dix minutes réservées à l'exposé pour mettre en évidence la richesse d'un parcours personnel mis au service d'une réflexion distanciée sur l'enseignement de l'histoire des arts. Le jury est pourtant amené à regretter la pauvreté de quelques prestations qui témoignent d'un manque manifeste de préparation et d'une incapacité à conduire une réflexion structurée sur les enjeux du domaine choisi. Certains exposés auront en effet tourné court malgré les tentatives de relance du jury.

3- *Eléments qualitatifs*

La session 2009 de la certification complémentaire en Histoire des Arts est marquée par un afflux massif de candidats, venant notamment des disciplines artistiques (61 sur 83 présents). Ce phénomène est à rapprocher de la demande institutionnelle qui instaure à partir de la prochaine rentrée un nouvel enseignement d'Histoire des Arts (HIDA) au Collège (cf. Arrêté d'organisation de l'enseignement d'Histoire des Arts, B.O. du 28 août 2008). Forts d'une formation initiale qui intègre peu ou prou ce domaine, beaucoup d'enseignants, toutes disciplines confondues, mais particulièrement dans les disciplines artistiques, ont su mettre en exergue une vaste culture historique et artistique mais également faire la preuve qu'ils intègrent au quotidien la contextualisation des œuvres au-delà de leur propre champ de référence. Le taux de succès à l'examen en témoigne et la répartition des notes (30% des candidats obtiennent des notes supérieures ou égales à 16) est à rapprocher de ce constat.

Notons ici que l'examen de certification complémentaire permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les qualités requises pour enseigner l'HIDA dans le cadre des options au lycée, voire même pour coordonner, animer, former des groupes d'enseignants dans le cadre de projet mettant en jeu des objectifs éducatifs en lien avec l'HIDA. Il est donc naturellement attendu des candidats qu'ils appréhendent avec discernement tous les aspects de ce domaine d'enseignement. Le jury aura pu relever quelques confusions, tant dans la connaissance des programmes que dans les modalités de mise en œuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. Pour certains candidats, enseigner l'histoire des arts semble se résumer à sous-traiter auprès des enseignants des autres disciplines, tout ce qui n'est pas directement lié à leur discipline d'origine. Même si la notion d'interdisciplinarité apparaît ici centrale, elle ne saurait dispenser les candidats d'avoir une culture élargie leur permettant d'envisager les articulations possibles entre les différents domaines disciplinaires. On peut par exemple s'étonner qu'un plasticien ne connaisse pas John Cage ou qu'un musicien ne sache pas établir de rapport entre l'architecture et les arts du son.

Une grande majorité des candidats s'est manifestement préparée sérieusement. Les programmes d'enseignement et les objectifs poursuivis au lycée sont connus et ce notamment pour les PLC2 qui suivent la formation dispensée à l'I.U.F.M.

Rappelons deux types de dérives que le jury aura dû regretter :

- Une méconnaissance chez certains candidats, pour la plupart enseignants en collège, tant des programmes d'enseignement des options au lycée (facultatives ou de détermination) que de leurs principes de fonctionnement. Rappelons que le fait d'intégrer, le plus souvent de manière pertinente, la dimension Histoire des Arts dans les contenus disciplinaires ne dispense en aucun cas de se préparer à l'examen et de se construire notamment une connaissance de cet enseignement au lycée.
- L'approche de l'enseignement de l'HIDA est souvent apparue trop cloisonnée et réduite à des considérations vagues en lien exclusif avec la discipline d'origine du candidat. Si la mise en œuvre de l'arrêté d'organisation de l'enseignement de l'HIDA au collège induit une complémentarité des approches disciplinaire, elle ne dispense pas pour autant le candidat d'aspirer à une culture élargie fondée sur une réflexion commune.

Enfin, le jury adresse quelques conseils aux futurs candidats :

- Il ne saurait, quelle que soit la formation ou le parcours du candidat, y avoir de certification automatique. Le candidat devra au moins se plier au cadre réglementaire de l'épreuve.
- Il est donc conseillé au candidat de préparer l'exposé. Celui-ci pourra reprendre certains éléments du dossier de candidature mais ne saurait se limiter à un récapitulatif des états de service. Il convient donc ici de ménager une place importante à la mise en perspective de son expérience professionnelle.
- Il est important que le candidat puisse éclairer le jury sur ses motivations et qu'il s'informe, à travers la rencontre de collègues impliqués dans les options HIDA au lycée s'il en a l'occasion, sur les contenus disciplinaires et l'organisation de cet enseignement.
- Enfin, les candidats doivent faire la distinction entre l'organisation pédagogique d'un programme d'enseignement qui peut faire le choix d'approches thématiques ou notionnelles transhistoriques et l'inscription du champ scientifique d'une discipline dans l'histoire. Si elles relèvent de points de vue différents, ces deux approches ne sont pas contradictoires et l'organisation d'un programme ne saurait dispenser un enseignant d'avoir les repères historiques nécessaires à la contextualisation des œuvres. De même, un enseignant ne saurait totalement se dispenser de cet effort de contextualisation au motif qu'il est rattaché à une discipline « du sensible ».

Rapport de la commission Théâtre-Expression Dramatique de l'examen de certification complémentaire

1. *Quelques données statistiques* :

Disciplines d'origine	Présents
Lettres modernes	10
Lettres Allemand	1
Philosophie	1
Langues vivantes	3
SES	1
Arts plastiques	1
	19

Répartition des notes :

Note obtenue	02	03	04	05	06	08	11	13	14	15
Nombre de candidats	1	1	1	3	2	2	1	3	2	1

Bilan de l'examen : 6 reçus (soit 35,29 % des présents) / 11 ajournés

Profil des candidats :

- professeurs en charge d'activités théâtre en collège : 2
- professeurs en charge d'activités théâtre en lycée : 2
- professeurs en charge d'options en lycée : 1
- stagiaires IUFM : 2

2. *Analyse de la session 2009* :

Le constat qui domine est, pour cette session 2009, celui de l'impréparation ou d'une préparation nettement insuffisante d'une bonne proportion des candidats.
Dix d'entre eux en effet n'ont pas une connaissance claire des attentes et des enjeux de cet examen et s'y présentent avec des connaissances très approximatives, voire inexistantes.

La certification complémentaire mention « Théâtre » ouvrant potentiellement la voie à l'enseignement du théâtre en option facultative ou de spécialité au lycée, la commission attend des candidats une bonne connaissance de ces enseignements fondés sur le partenariat ainsi que quelques connaissances théoriques solides. Dans ces deux domaines, on se reportera utilement aux indications détaillées et aux conseils figurant dans le rapport de jury 2007 (disponible en ligne sur le site académique Théâtre à l'adresse : http://www.ac-orleans-tours.fr/theatre/certifcompl.htm).

Il convient, pour finir, de souligner qu'un échec lors de cette session, s'il résulte d'une méconnaissance ou d'une insuffisante prise en compte des attentes rappelées ci-dessus, ne remet nullement en cause l'aptitude des candidats à se présenter à l'examen avec succès lors d'une session ultérieure.

Rapport de la commission Cinéma Audiovisuel de l'examen de certification complémentaire

1. *Quelques éléments statistiques* :

Sur 16 candidats inscrits, 15 ont été présents et parmi eux 11 reçus (73,33%)
Les notes s'échelonnent de 06 à 20 ; cinq candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 – à noter l'attribution d'un 20 pour une candidate brillante -, quatre n'ont pas la moyenne.

Profil des candidats :
Quatre enseignants déjà intégrés – de manière plus ou moins importante - à une équipe disciplinaire cinéma – audiovisuel dans une option en lycée ; un autre y ayant effectué un remplacement.
Trois étaient impliqués à divers titres dans un atelier artistique C.A.V. – collège ou lycée.
Peu de professeurs-stagiaires cette année contrairement aux sessions précédentes.

Disciplines d'origine :
Philosophie (3) ; Lettres modernes (4) ; Langues : espagnol, anglais (2) ;
Histoire – Géographie (4) ; Arts Plastiques (2)

2. *Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen*

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté ; des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé, le jury se voyant dans l'obligation d'intervenir pour demander aux candidats de conclure en quelques secondes, d'autres non – dans ce cas, le temps restant a été « banalisé » et nous avons enchaîné avec la seconde partie.

L'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa dimension cinématographique mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension artistique.
- organisation des enseignements
- Finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- les contenus : l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique
- les épreuves du baccalauréat.

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée. Quelques exemples d'œuvres cinématographiques exploitées dans ce cadre : Le Mépris, Alphaville (J.L. Godard) ; Arizona dream (E. Kusturica) ; Paul dans sa vie (R. Mauger) ; Fenêtre sur Cour (A. Hitchcock), Les demoiselles de Rochefort (J. Demy) ; Paris, Texas (W. Wen-

ders) ; Rio Bravo (H. Hawks), Frankenstein Junior (M. Brooks), Le Voleur de bicyclette (V. De Sica)…

Le bilan que nous pouvons tirer de ces deux journées d'interrogation s'avère très positif : le niveau de l'examen ne cesse de s'élever d'année en année – en témoigne le pourcentage de reçus, le meilleur depuis la création de l'examen. Une large majorité de candidats se sont manifestement préparés sérieusement : la connaissance des programmes d'enseignement devient le cas général, celle des objectifs poursuivis et des finalités de cet enseignement artistique au lycée continue de progresser. Le dispositif de certification complémentaire, désormais mieux connu tant dans son principe que dans les finalités visées par cet examen, remplit parfaitement son rôle de détection d'un vivier d'enseignants qui possèdent les qualités requises pour enseigner dans le futur dans les options concernées.

Les candidats qui n'ont pas obtenu la note de 10 sur 20 leur permettant d'obtenir la certification complémentaire manquaient soit d'une prise de recul au plan pédagogique - c'est notamment le cas de jeunes professeurs malgré le sérieux manifeste de leur préparation – soit d'une connaissance approfondie d'aspects techniques, artistiques ou culturels : un candidat fut par exemple dans l'incapacité d'expliciter la visée esthétique et sémantique qui préside au choix d'un plan par un réalisateur. La relation partenariale avec les intervenants professionnels reste parfois mal cernée tant dans ses grands principes de fonctionnement que dans ses fondements pédagogiques.

3. *Conseils aux futurs candidats* :

Ceux prodigués les années précédentes restent de mise. La relecture des précédents rapports peut s'avérer utile.

Il convient de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :
- Connaissance des objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement bien sûr.
- Réfléchir sur et conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement artistique – ce que quelques candidats avaient manifestement oublié…
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire, différentes étapes de concertation…).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage…) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Posséder une solide culture cinématographique enfin.

Rapport de la commission DNL de certification complémentaire

Commission Espagnol

1. *Statistiques* :

13 candidats inscrits/ 12 présents, répartis comme suit:
- Mathématiques : 1 professeur certifié
- Histoire Géographie : 1 PLC2
- Lettres-histoire : 1 PLP2
- SVT : 1 professeur certifié, 1 adjoint d'enseignement, 1 PEGC
- SES : 1 professeur certifié (absent)

- EPS : 3 PLC2
- Economie-Gestion : 1 PLC2 (professeur agrégé)
- Education Musicale et Chant Choral : 1 professeur certifié
- Technologie : 1 PEGC

9 reçus sur 12 présents. Note la plus basse : 05/20. Note la plus haute : 17/20.

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Remarques d'ordre général :
Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie.
Un nouvel équilibre se crée entre professeurs stagiaires et titulaires, la certification complémentaire étant maintenant connue dans les établissements, davantage de professeurs titulaires se présentent. L'intérêt de nombreux professeurs pour les langues vivantes et la transmission de leurs connaissances scientifiques dans une autre langue que le français est très encourageant et ne se dément pas. Nous notons cette année une présence importante de l'EPS et des SVT alors que les mathématiques et l'histoire-géographie n'ont été que peu représentées.

Préparation des candidats :
La majorité des professeurs stagiaires a pu suivre avec profit le module de préparation à l'examen de certification complémentaire proposé par l'IUFM et un certain nombre d'entre eux est parti en stage dans la province de Grenade au mois de février 2009. Les professeurs titulaires ont collaboré le plus souvent avec les professeurs de LV et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation.

Niveau des prestations des candidats :
Les prestations des candidats ont été assez inégales cette année. Certains ne s'étaient manifestement pas préparés pensant sans doute que l'examen de certification complémentaire était une simple formalité. D'autres candidats ont par contre montré une très bonne maîtrise de la langue espagnole. Les candidats qui ont le mieux réussi ont aussi proposé une réflexion intéressante par-rapport aux modalités de mise en œuvre pédagogique des contenus disciplinaires dans le cadre de la DNL. Quelques candidats plus fragiles ont tout de même été reçus mais devront apporter un soin tout particulier au maintien de leurs compétences en langue espagnole et poursuivre leur travail de réflexion notamment dans le cadre d'un travail en équipe s'ils enseignent en section européenne. A noter enfin que la commission a tenu à encourager un recalé de cette année à se représenter à la session 2010 de l'examen, en lui attribuant la note de 09/20. Dans ce cadre comme ailleurs, la persévérance sera un gage de réussite. Dans l'ensemble les candidats ont pris connaissance des textes les plus importants relatifs aux sections européennes et connaissent les modalités d'attribution de la « mention européenne » au baccalauréat.

Conseils aux candidats :
Nous renouvelons les conseils suivants afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:
- Actualiser ses connaissances en langue étrangère (se rendre dans le pays si possible, regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement (Internet, satellite), entreprendre un travail avec l'assistant -de l'IUFM (pour les stagiaires) ou de l'établissement lorsque celui-ci est doté-), assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement.
- Avoir une bonne connaissance de la culture des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie
- Bien connaître les textes officiels concernant les sections européennes
- Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL et à ses implications pédagogiques
- Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international dans le cadre d'un établissement scolaire

Commission collège et LEGT

1. Quelques statistiques :

• Disciplines d'origine des candidats: mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, SVT, STI, Economie – gestion, EPS, Arts plastiques, Education musicale.

Leurs nombre est en léger recul par rapport à l'an dernier (où 45 étaient présents).
43 candidats initialement inscrits, 35 présents (Agrégés, certifiés, PLC2) et 8 absents

16 candidats ont été validés. L'échelle des notes va de 06/20 à 15/20.

2. Constats :

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- Réflexion sur la motivation insuffisante
- Insuffisance du niveau de langue constaté dans la plupart des cas
- Candidats souvent mal informés sur le fonctionnement de la DNL et sur les techniques d'un cours de langue vivante
- Candidats souvent trop orientés vers leur pratique disciplinaire.

3. Recommandations :

Il s'avère nécessaire d'améliorer son niveau de langue pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, déterminante) ; il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve ;

Si possible, les candidats doivent observer des cours de DNL avant de se présenter, et prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle ; ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne.

On rappelle les critères d'évaluation énoncés dans le texte de référence (note de service du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 octobre 2 004)

On lira le rapport : http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteuro.htm

On consultera le site : http://www.emilangues.education.fr

Commission Lycée Professionnel

L'absence de nombreux candidats inscrits doit être soulignée- près de la moitié. On peut alors s'interroger sur les raisons de cet absentéisme regrettable. Par contre, tous les candidats qui se sont présentés à l'oral ont fait preuve cette année d'une grande motivation et d'une bonne préparation à l'épreuve. Ils connaissaient les textes officiels et avaient clairement réfléchi à l'impact de leur éventuelle certification, tant pour les élèves que pour l'établissement. Une véritable méthodologie pédagogique, assortie d'un esprit d'équipe remarquable a dominé les prestations de la majorité des candidats. Les membres du jury ont cependant constaté une très grande hétérogénéité dans la constitution du dossier. Nous proposons ces recommandations afin d'aider les futurs candidats qui souhaitent obtenir la certification.

1. *Composition du dossier*

Le dossier doit être rédigé en français. Il peut contenir des documents en langue cible. Il est recommandé d'en soigner la présentation et d'utiliser l'outil informatique. Ce rapport doit témoigner :

- de la formation du candidat,
- de son expérience professionnelle,
- de toute action qui lui a permis d'enrichir sa pratique linguistique,

- de sa motivation quant à l'obtention de la certification.

Il ne faut pas hésiter à développer tout aspect mentionné ci-dessus. Une simple liste de dates ou d'activités sont insuffisantes à révéler motivation ou compétences.
Rappelons qu'une demi-page ne suffit pas à démontrer la motivation, formation et motivation d'un candidat.

2. *Préparation de l'exposé*

L'exposé se déroule en langue cible et permet aux membres du jury d'évaluer la maîtrise de la langue étrangère.

- Tout candidat doit préparer sa prestation orale. Il ne s'agit pas d'apprendre par cœur un texte à déclamer aux membres du jury, mais bien de préparer l'exposé et donc connaître un bagage linguistique minimum qui va permettre de présenter expérience et motivation.
- Eviter de reprendre en détail ce que le dossier contient, mais reprendre les grandes lignes et développer ce qui a trait à l'expérience pédagogique en général et l'enseignement de la discipline en anglais en particulier
- Donner des exemples concrets de pratiques pédagogiques vécues ou envisagées dans le cadre de cet enseignement
- Etablir un plan structuré autour d'idées directrices simples. Il ne s'agit pas de lire des notes rédigées, mais bien de s'exprimer de façon la plus naturelle possible.
- Montrer qu'une réflexion pluridisciplinaire a été menée en amont de l'examen pour utiliser une certification éventuelle au profit des élèves. Il est important de montrer la plus-value de cet enseignement pour les élèves.
- Des documents témoins d'expériences pédagogiques menées en équipe, auxquelles le candidat a pu participer, peuvent être des appuis précieux.

3. *Interaction orale*

Ce temps d'échanges peut se dérouler en français ou en langue cible, au choix du candidat. Il permet aux membres du jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant :

- Les contenus d'enseignement, les programmes,
- Le cadre institutionnel d'utilisation de la DNL, notamment dans le cadre du lycée professionnel
- L'organisation et la validation des stages en entreprise à l'étranger
- La certification spécifique des élèves
- Les attestations européennes
- Le positionnement par rapport aux professeurs de LVE et l'équipe pédagogique

C'est l'occasion de démontrer de son intérêt pour la double compétence et de l'état de sa réflexion quant à la plus value de cet enseignement.
Attention :

- Afficher une trop grande désinvolture fait douter de la volonté de réussite.
- Penser que la plus-value concerne avant tout les élèves.
- Eviter le style « mitrailleur » qui nuit à la communication et gêne la compréhension. Prendre le temps de respirer et parler à un rythme habituel.

En conclusion :

Ne pas oublier qu'un examen se prépare en fonction des contraintes de l'épreuve. Les candidats doivent nécessairement enrichir leur pratique linguistique, ce qui nécessite un entraînement en amont de la certification. Un minimum de connaissance des textes officiels est attendu. La connaissance du cadre de l'examen et de l'enseignement pour lequel la certification est demandée doit être recherchée en amont. La réflexion anticipée sur une mise en œuvre au niveau des pratiques pédagogiques est essentielle.

Commission Allemand

1. *Quelques éléments statistiques* :

Sur les 5 candidats inscrits, 4 se sont présentés répartis selon les disciplines d'origine suivantes :
1 professeur certifié de mathématiques

2 PLC2 en mathématiques
1 PLC2 en économie et gestion
1 PLP Lettres-histoire

Les 4 candidats présents ont été admis. Le candidat en mathématiques est excellent. L'échelle des notes va de 11 à 17

2. *Remarques concernant les candidats et l'épreuve* :

Le nombre des inscriptions est resté relativement stable (1 défection) par rapport à l'année précédente quoiqu'en baisse sur les deux années précédentes. On constate à nouveau une diversification des disciplines non linguistiques concernées surtout vers les mathématiques, et une nouvelle brèche vers le lycée professionnel avec les lettres-histoire-géographie. Cela témoigne de l'intérêt suscité pour l'allemand dans des disciplines scientifiques.

Les meilleurs candidats ont fait preuve de connaissances solides ou déjà affirmées sur l'enseignement de la DNL ainsi que d'une bonne maîtrise de la langue allemande acquise notamment lors de séjours en Allemagne, particulièrement lors d'échanges avec la région partenaire de Saxe-Anhalt. Ils possédaient également une bonne connaissance du cadre institutionnel.

Les professeurs stagiaires n'ont pas suivre le module de préparation à l'examen de certification complémentaire qui n'a pas été proposé en allemand cette année par l'IUFM. Il reste la possibilité pour les professeurs en poste de participer aux stages organisés en Allemagne par l'Institut Goethe.

3. *Niveau des prestations :*

Le niveau des candidats a été cette année plus homogène et on a senti chez certains candidats de réels progrès dans la langue. Le séjour dans un pays germanophone demeure cependant indispensable pour acquérir la langue idiomatique nécessaire et la connaissance des systèmes éducatifs des pays concernés.

Les prestations les moins réussies ont témoigné d'acquis imparfaits sur les connaissances culturelles liées au pays concerné. On souligne chez tous les candidats cependant une motivation affirmée.

Etant donné les résultats encore moyens de certains candidats, nous prodiguons les conseils suivants :

- mettre à profit un séjour dans le pays pour parfaire ses connaissances culturelles et pédagogiques,
- bien connaître les textes officiels et les référentiels de la section européenne dans la discipline concernée
- ne pas hésiter à revoir les règles de grammaire nécessaires à la pratique de la langue la plus correcte possible.